



FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 3 : DU 22 JUIN AU 11 JUILLET 2020



PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 3 : DU 22 JUIN AU 11 JUILLET 2020

L'instruction n° DS/DS2/2020/200 du 23 juin 2020 relative à la reprise progressive et adaptée aux risques de l'épidémie de Covid-19 de la pratique des activités physiques et sportives lève les restrictions relatives aux activités en intérieur pour la région Ile-de-France.

L'ensemble de la France, exceptés Mayotte et la Guyane est passé en zone verte.

Ainsi à compter du 22 juin, les activités sportives sont soumises aux règles suivantes, selon les zones concernées :

-**En zone orange** (Guyane et Mayotte) : sont autorisées **uniquement les pratiques individuelles et en plein-air**

-**En zone verte** : sont autorisées **les pratiques individuelles et collectives** (à l'exception des sports de combat), **en plein air ou dans des équipements sportifs couverts**. La limitation - dans les établissements d'activités physiques et sportives - aux regroupements de plus de 10 personnes est levée.



Mesures de prévention à conserver :

- maintenir une distance de **2 m entre chaque personne**
- ne pas rassembler plus de **10 personnes dans l'espace public** (rue, parcs et jardins, plages, etc.).
- éviter les **échanges de matériel**
- l'accès aux **vestiaires collectifs** est interdit
- appliquer les **gestes barrières**
- pas de contact** entre les pratiquants